

Nombre de conseillers titulaires : 159

Nombre de conseillers présents : 113

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre d'absents excusés : 36

- FINANCES

• Budget Primitif 2018 – Budget général

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget général pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET GÉNÉRAL		
	Section de Fonctionnement	16 310 679 €
	Section d'Investissement	13 250 675 €

• Budget Primitif 2018 – Budget annexe lotissement

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget annexe lotissement pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe LOTISSEMENT		
	Section de Fonctionnement	2 463 496 €
	Section d'Investissement	2 453 796 €

• Budget Primitif 2018 – Budget annexe pôle santé

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget annexe pôle santé pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe Pôle Santé		
	Section de Fonctionnement	139 406 €
	Section d'Investissement	111 654 €

• Budget Primitif 2018 – Budget annexe assainissement collectif

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe Assainissement Collectif		
	Section de Fonctionnement	1 031 643 €
	Section d'Investissement	2 194 312 €

• Budget Primitif 2018 – Budget annexe assainissement non collectif

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe Assainissement Non Collectif		
	Section de Fonctionnement	40 000 €
	Section d'Investissement	/

• **Taux d'imposition des taxes directes locales 2018**

Le conseil municipal décide à la majorité le vote des taux des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

MONTRE VAULT - SUR - ÈVRE	
	Taux
Taxe d' Habitation	20,21%
Taxe Foncière (bâti)	15,83%
Taxe Foncière (non bâti)	43,09%

Le lissage des taux avait été précédemment validé comme ci-dessus présenté pour chacune des trois taxes sur une durée de quatre ans de 2017 à 2020.

• **Subvention exceptionnelle 2018**

Le Conseil Municipal, à la majorité, octroie au club sportif de l'Avenir Sport St-Pierre Montrevault une subvention d'un montant de 500 € pour l'organisation d'un tournoi de football les 1^{er} et 2 avril 2018.

• **Piste routière 2018**

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le tarif de 0,26 € par habitant comme cotisation 2018 pour la piste routière. Ce tarif est applicable aux communes adhérentes à ce service. L'assemblée valide également la réalisation de la réhabilitation générale de la piste ainsi que le principe de répartition s'y afférant à savoir, une répartition au prorata du nombre d'habitants en fonction du coût réel des travaux.

- **ACHATS**

• **Construction d'un local de stockage CD St Rémy en Mauges – Attribution des marchés et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, à la majorité, attribue les marchés de travaux de construction d'un local de stockage sur la commune déléguée de Saint-Rémy-en-Mauges de la manière suivante :

- lot n° 1 – terrassements VRD : entreprise ALLARD TP pour un montant de 18 940 € HT,
- lot n° 2 – gros-oeuvre : entreprise MORINIERE FRERES pour un montant de 26 117,96 € HT,
- lot n° 3 – charpente métallique / couverture sèche / bardage : entreprise LEBLANC pour un montant de 39 779 € HT,
- lot n° 4 – serrurerie : entreprise CAILLER pour un montant de 5 375 € HT,
- lot n° 5 – électricité : entreprise BORDRON ASSOCIÉS pour un montant de 4 931,95 € HT

Retient les classements des offres suivants :

lot n° 1 : 1. ALLARD TP - 2. SECHER - 3. BOUCHET TP – 4. CHOLET TP

lot n° 2 : 1. MORINIERE FRERES - 2. BOISSEAU

lot n° 3 : 1. LEBLANC - 2. CAILLER - 3. TEOPOLITUB – 4. GALLARD

lot n° 4 : 1. CAILLER - 2. LEBLANC - 3. TEOPOLITUB

lot n° 5 : 1. BORDRON ASSOCIÉS - 2. COUDRAIS - 3. EP2C

• **Restructuration Espace La Fontaine CD St Quentin en Mauges – Attribution des marchés et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, à la majorité, attribue les marchés de travaux de restructuration de l'espace La Fontaine, commune déléguée de Saint Quentin en Mauges de la manière suivante:

- Pour le lot n° 1 Gros-oeuvre, ravalement à l'entreprise BOISSEAU pour un montant de 78 277,78 € HT,
- Pour le lot n° 2 Charpente bois bardage à l'entreprise CHARPENTE THOUARSAISE pour un montant de 18 500,00 € HT,
- Pour le lot n° 3 Couverture en bac acier à l'entreprise TEOPOLITUB pour un montant de 17 676,16 € HT,
- Pour le lot n° 5 Menuiseries bois à l'entreprise AGENTEC DELAHAIE pour un montant de 8 014,61 € HT,
- Pour le lot n° 7 Plafonds suspendus à l'entreprise SARL TREMELO pour un montant de 1 500,00 € HT,
- Pour le lot n° 8 Carrelage – Faïence à l'entreprise MALEINGE pour un montant de 10 600,00 € HT,

- Pour le lot n° 9 Peinture – revêtements muraux à l’entreprise SARL FRIBAULT PEINTURE pour un montant de 29 036,26 € HT,
- Pour le lot n° 10 Plomberie – Sanitaires – chauffage à l’entreprise MONNIER SARL pour un montant de 54 600,33 € HT,
- Pour le lot n° 11 Électricité à l’entreprise SAS BORDRON ASSOCIÉS pour un montant de 14 718,39 € HT.

Retient les classements des offres suivants :

- Pour le lot n° 1 : 1. BOISSEAU - 2. MORINIERE FRERES,
- Pour le lot n° 2 : 1. CHARPENTE THOUARSAISE,
- Pour le lot n° 3 : 1. TEOPOLITUB – 2. BATITECH – 3. GALLARD SARL,
- Pour le lot n° 5 : 1. AGENTEC DELAHAIE,
- Pour le lot n° 7 : 1. SARL TREMELO – 2. APM,
- Pour le lot n° 8 : 1. MALEINGE,
- Pour le lot n° 9 : 1. SARL FRIBAULT PEINTURE - 2. JOËL BERNIER,
- Pour le lot n° 10 : 1. MONNIER SARL - 2. GROUPE F2E – 3. SAS TCS,
- Pour le lot n° 11 : 1. SAS BORDRON ASSOCIÉS - 2. SAS TCS.

Déclare les lots n° 4 et n° 6 infructueux pour absence d’offres.

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

• Nouvelle dénomination de la « place de la Poste » CD Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide la proposition de la commission aménagement en retenant la dénomination « place de l’Abbé Joseph Raimbault » et autorise la communication de cette nouvelle dénomination au centre des impôts fonciers.

• Convention d’occupation du domaine public au Fuilet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de mettre à disposition gratuitement, une partie du domaine public (soit 15 cm de dépassement de façade) selon les plans joints à la déclaration préalable de travaux n° 049 218 18 H0009, approuve les termes de la convention de mise à disposition, et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention à compter du 27 mars 2018 pour une durée illimitée.

• Convention de servitudes avec Enedis au Fuilet

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide les termes de la convention proposée par Enedis pour la dépose d’un réseau aérien vétuste, sur la parcelle WC0335 (chemin rural) située au lieu-dit le Breil au Fuilet et autorise Monsieur le Maire à signer.

- RESSOURCES HUMAINES

• Modification du tableau des effectifs – Création d’un poste permanent d’agent technique

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer à compter du 1^{er} avril 2018 :

- 1 poste permanent d’adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}),

et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cette décision.

• Modification du tableau des effectifs – Création de 3 postes non permanents d’adjoint administratif dans le cadre d’accroissement temporaire d’activité

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer à compter du 1^{er} avril 2018 :

- 2 postes d’adjoint administratif à temps non complet (27/35^{ème}),
- 1 poste d’adjoint administratif à temps non complet (17,50/35^{ème}),

dans le cadre d’accroissement temporaire d’activité (contrat de 12 mois sur une durée de 18 mois), et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cette décision

- ENFANCE-JEUNESSE

• Tarifs séjours jeunesse et camps enfance été 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide la proposition de tarifs pour les séjours jeunesse et camps enfance pour l’été 2018 comme suit :

Séjours jeunesse :

QF	Spéléologie		vélo itinérance		Puy du Fou		St Cyr		La Faute sur Mer	
	12 jeunes		12 jeunes		12 jeunes		24 jeunes		24 jeunes	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	47	57	33	39	49	58	108	130	118	142
301-600	52	63	36	44	54	65	120	144	131	157
601-900	58	70	41	49	60	72	134	160	146	175
901-1200	65	78	45	54	67	80	149	178	162	194
1201-1500	72	86	50	60	74	89	165	198	180	216
1501-1800	79	95	55	66	81	98	182	218	198	238
1801-2100	87	105	61	73	90	107	200	240	218	261
> 2101	96	115	67	80	98	118	220	264	240	287

Camps enfance :

QF	ferme de la Dube St Christine		Les écuries du Beuvron Andrézé		La Rincerie La Selle Craonnaise (53)		Sarzeau La Grée Penvins (56)	
	24 enfants		24 enfants		24 enfants		24 enfants	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	49	59	85	102	81	98	94	113
301-600	55	66	94	113	90	108	105	126
601-900	61	73	104	125	100	121	117	140
901-1200	68	81	116	139	112	134	130	156
1201-1500	75	90	129	155	124	149	144	173
1501-1800	83	99	142	170	136	164	158	190
1801-2100	91	109	156	187	150	180	174	209
> 2101	100	120	172	206	165	198	192	230

• Règlement du multi-accueil

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le règlement tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux.

- TOURISME

• Validation de la création d'un nouveau circuit de randonnée « Les Gués de l'Èvre »

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide la création du circuit de randonnée « Les Gués de l'Èvre » passant à Montrevault, le Fief-Sauvin et Saint-Pierre-Montlimart et son entretien par les services techniques en lien avec les associations locales de randonnée et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires et documents permettant l'inscription de ce circuit au PDIPR.

- INSTALLATIONS CLASSÉES

• Installations classées – Avis sur régularisation d'une exploitation de volailles à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis favorable au projet d'augmentation des effectifs de volailles pour l'exploitation située au lieu-dit « Belleville » à Saint-Pierre-Montlimart. Le dossier concerne la demande d'autorisation pour régularisation suite à l'augmentation des effectifs de volailles.

• Installations classées – Avis sur enquête publique concernant l'élevage de la Dormuzière à Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis favorable au projet d'extension de l'élevage de cailles situé à « La Dormuzière » à Chaudron en Mauges. Le dossier concerne la demande d'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage de cailles d'une capacité totale de 210 000 emplacements. L'enquête publique se déroule du lundi 12 mars au vendredi 13 avril 2018.

Le projet se matérialisera par l'extension de l'atelier avicole avec la construction d'un bâtiment de 1 200 m² pour l'élevage de cailles.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Remplacement d'un conseiller municipal à la commission Sports

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la modification suivante :

- au sein de la commission Sports concernant la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart ;
Christelle Biotteau en remplacement de Laurence Bertin (démission du 12/02/2018).

Séance levée à 22 heures 45.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 23 avril 2018